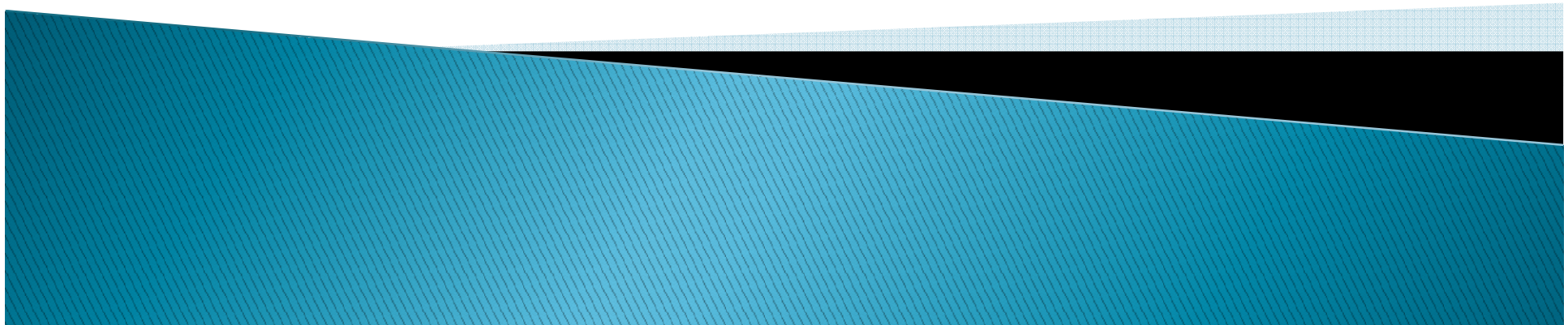


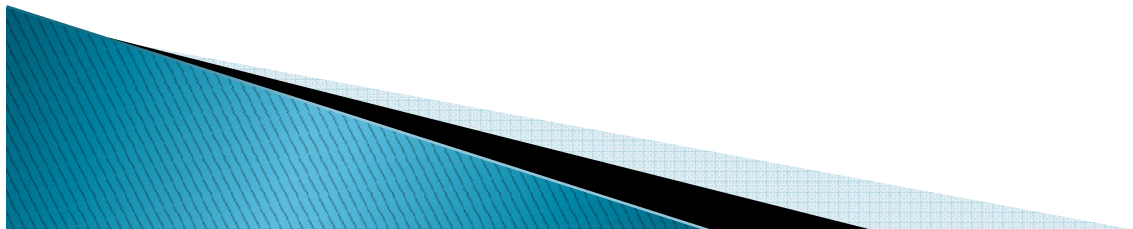
LA MIXITE

Formation de formateurs, 7 Octobre 2013
Inspection pédagogique régionale EPS
Académie de Nantes



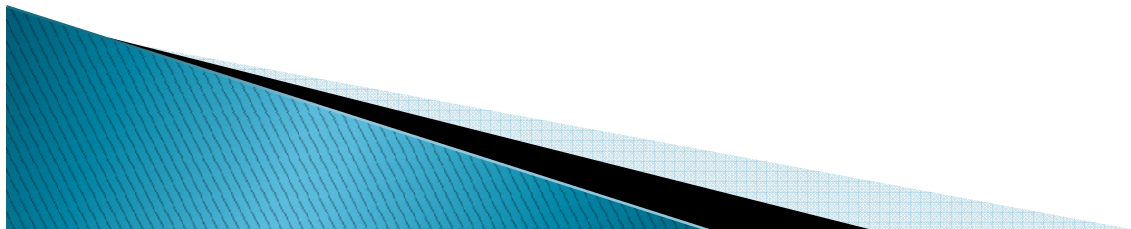
PARTIE 1

Quelques constats et observations



Une question qui ne date pas d'aujourd'hui

- ▶ Une politique inscrite dans les lois d'orientation (cf. annexes 1)
- ▶ Une politique interministérielle (cf. annexe 2)
 - Convention interministérielle 2006–2011.
 - Convention interministérielle 2013–2018.

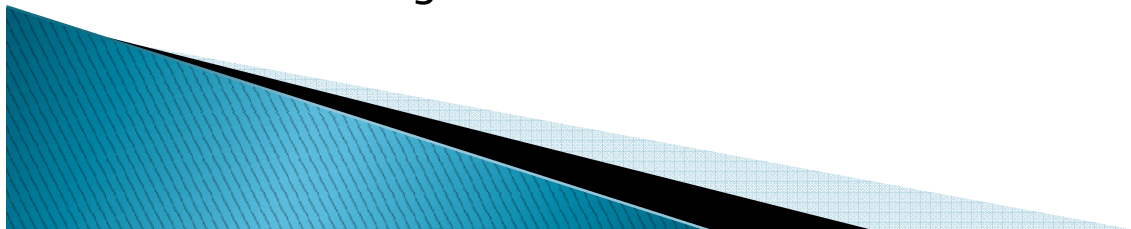


...Une question qui ne date pas d'aujourd'hui

▶ Une réglementation abondante: (Cf. annexe 3.)

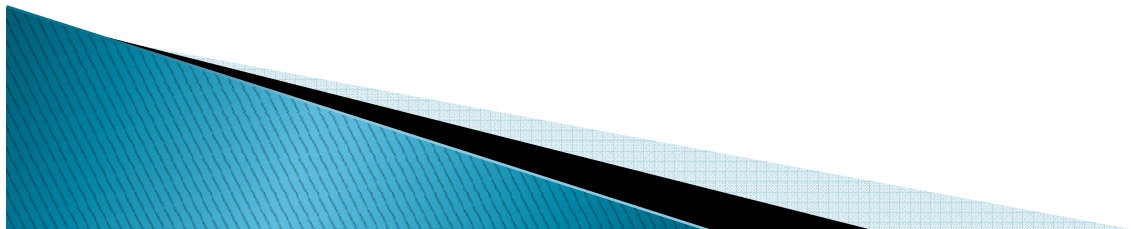
A titre d'exemple:

- Arrêté du 1^{er} juillet 2013
 - « Référentiel de compétences » (partie « compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation »)
- Circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée
 - circulaire n° 2013-060 du 10-4-2013)
- La formation des enseignants
 - Depuis 2002 intègre des modules et outils destinés à promouvoir l'égalité entre les sexes.



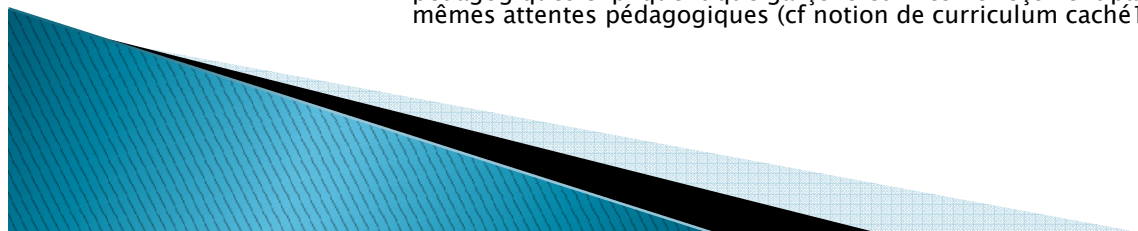
Des progrès à nuancer

- ▶ Des disparités entre les sexes qui demeurent bien réelles
 - La réussite et l'échec en matière d'insertion professionnelle restent des phénomènes relativement sexués.
- ▶ Un intérêt plus marqué dans certaines spécialités disciplinaires (EPS, SVT, Lettres, HG, éco gestion, disciplines scientifiques)



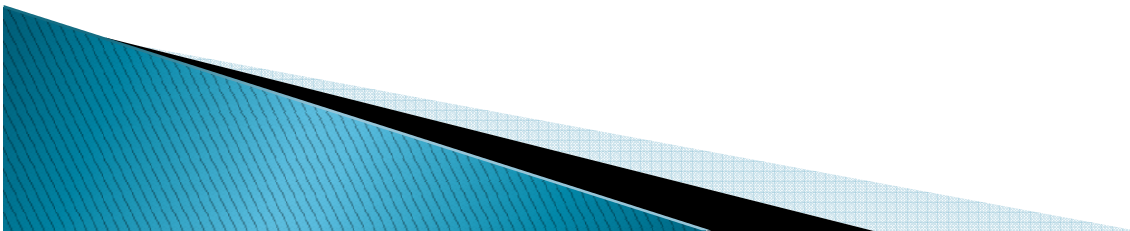
Une question qui reste encore largement extérieure à celui de la pédagogie

- A l'origine, un questionnement investi sur le champ de l'orientation puis de la vie scolaire à travers l'exigence de citoyenneté
- Les gestes professionnels:
 - Des manières d'interroger, de donner la parole, de noter, de sanctionner et évidemment d'orienter qui révèlent des représentations profondément ancrées sur les **compétences supposées** des unes et des autres
- Pourtant, des outils existent :
 - **Outils de la réflexion** : études scientifiques (Sociologie, Psychosociologie, Sciences de l'éducation)
 - Exemple:
 - **Outils de l'action**: Certains permettent d'aiguiser sur ces questions le regard de l'enseignant, dans le premier comme dans le second degré, sans procéder par injonctions
 - Académie de Créteil, mission de promotion de l'égalité des filles et des garçons et lutte contre l'homophobie: « Grille d'observation des relations de genre dans les classes de collège ou lycée »
 - →Montre que les représentations familiales, les habitus linguistiques, comportementaux, institutionnels et bien sûr pédagogiques expliquent que garçons et filles ne reçoivent pas un enseignement similaire et ne font pas l'objet des mêmes attentes pédagogiques (cf notion de curriculum caché1).



PARTIE 2.

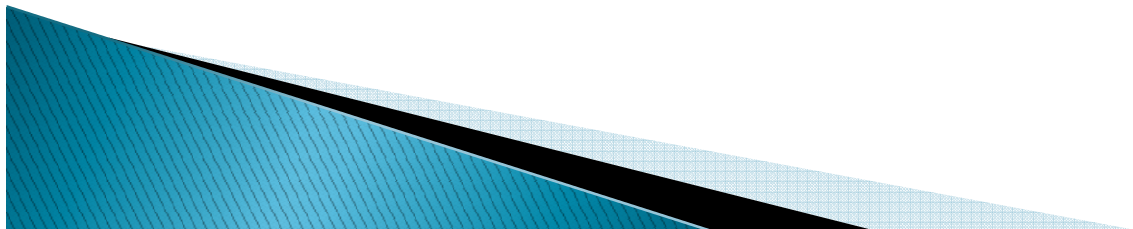
Qu'en est il en EPS ?



L'enseignement de l'EPS

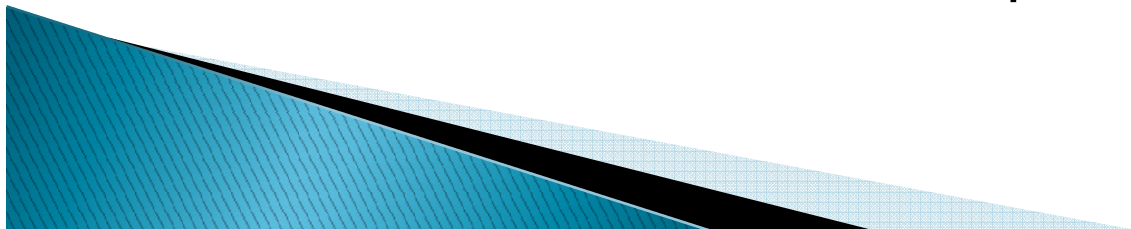
Un constat et un défi:

« Un enseignement peu questionné et une
équité filles-garçons improbable ? »



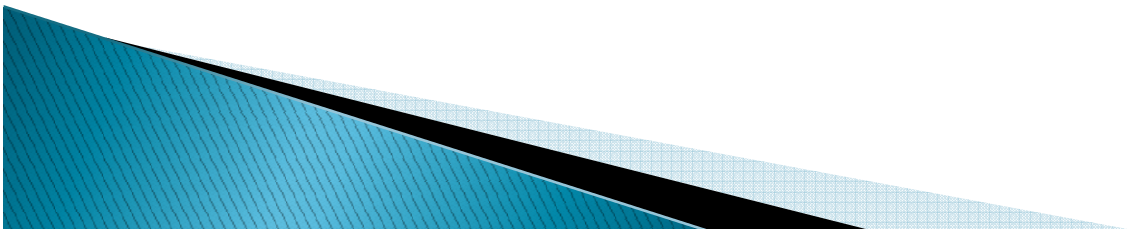
Des données qui questionnent

- ▶ Des justifications de la mise en œuvre de la mixité souvent rapportées au climat de classe
- ▶ L' EPS plait aux élèves mais moins aux filles
- ▶ Les filles réussissent moins bien en EPS que les garçons
- ▶ Rares sont les projets EPS qui questionnent la réussite ou la participation des filles (ex: à l'AS)
- ▶ Au sein des leçons, une réflexion relativement fragmentaire ou passée sous silence sur ce que sont les conditions d'une véritable équité sexuée en EPS



Une vigilance

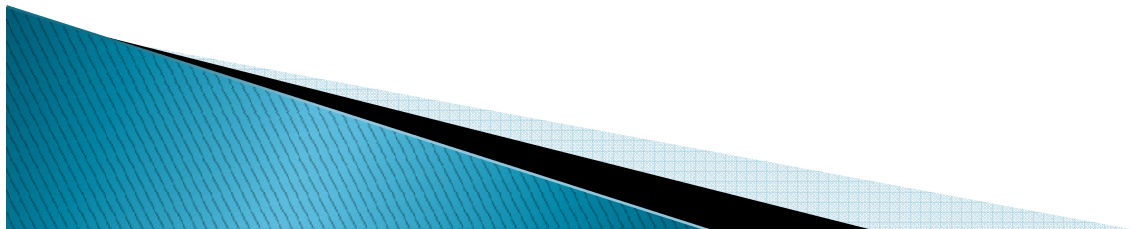
« Mettre en place un enseignement mixte sans réfléchir à l'équité conduit le plus souvent à favoriser un groupe de sexe »



La mise en œuvre de la mixité en EPS avantages / désavantages ?

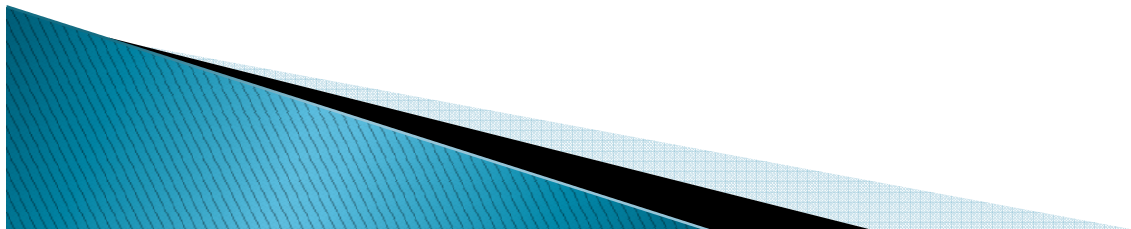
Tâche de formation : Comment analysez vous ces différentes propositions ?

- ▶ La séparation entre sexes
- ▶ La co-présence
- ▶ Dégager des règles spécifiques pour un des deux sexes (logique compensatoire)
- ▶ Associer groupes de niveaux et mixité
- ▶ La mixité comme instrument de développement des élèves tant sur le plan des compétences que de l'éducation en matières de stéréotypes



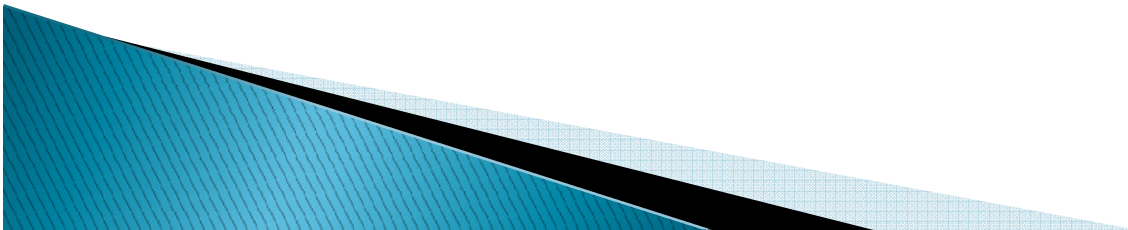
Des éléments à prendre en compte

- ▶ Des phénomènes qui agissent bien souvent « à l'insu » des enseignants
- ▶ Une EPS qui favorise la masculinité et se centre davantage sur les garçons
 - Offre de formation
 - Interventions face aux élèves
 - Contenus d'enseignement
 - Régulations des tâches d'apprentissage



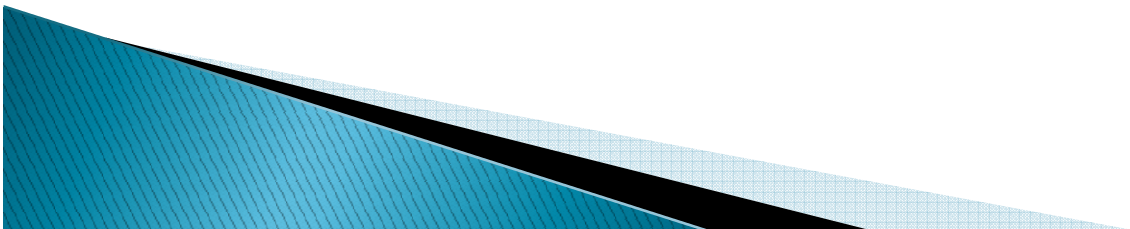
PARTIE 3

Travail de groupe



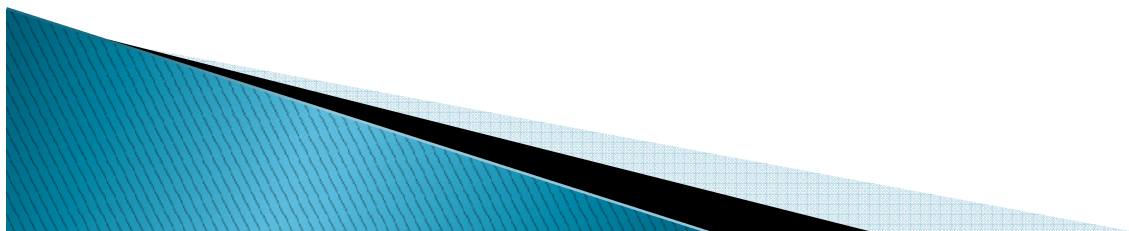
Qu'en pensez vous ?

« Il y a plus de ressemblances que de différences entre garçons et filles »



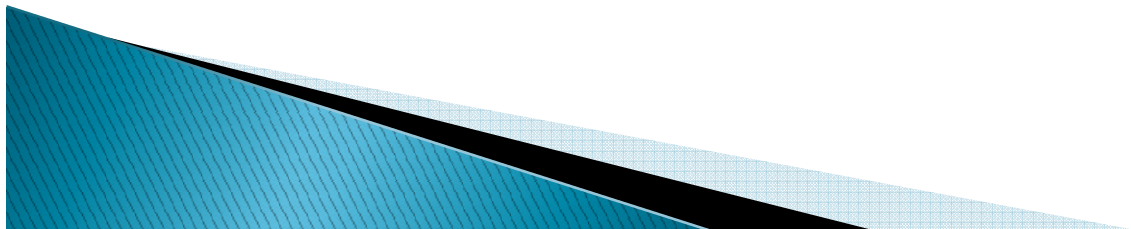
Quelques constats et observations de terrain

- ▶ **Les filles disposent de moins d'occasions d'apprendre. On les sollicite moins et on leur fournit moins d'occasion de pratiquer**
 - Un volume de jeu plus réduit, des rôles liés au jeu « subalternes ou à la périphérie » qui peut conduire à la résignation
 - Les enjeux tactiques souvent passés sous silence
 - Des situations analytiques, décontextualisées, techniques
 - Elles sont parfois confrontées à des aménagements indulgents de règlement
- ▶ **Des situations rarement construites pour elles**
 - Des situations de jeu sur un espace total où il faut prendre l'adversaire de vitesse, avec une mobilisation conséquente des qualités physiques vitesse, force, détente
 - Jeu en profondeur, utilisation du couloir de jeu direct, réduction des échanges valorisés
 - Une exploitation de l'espace avec des variables souvent manipulées à l'encontre de leurs besoins (terrain long et étroit)
 - Des règles d'intervention sur le corps de l'autre peu souvent enseignées
- ▶ **Une surabondance de variables sur le score**
- ▶ **Des contenus construits sur une analyse de la motricité et des raisons d'agir des garçons**
 - Les enseignants expliquent qu'ils interdisent la progression en dribble devant les abus des garçons sans s'attacher aux conséquences pour les filles.
 - Des situations variées et nouvelles pour répondre à l'instabilité des garçons
 - Il s'agit de ne pas frustrer les garçons pour mener une leçon à son terme



Un risque à mesurer

- ▶ A vivre au long de leur scolarité des situations sans ambition, elles risquent de se conformer aux modèles qu'on leur assène
- ▶ A faire état de « manques », on risque de les confiner à des tâches souvent identiques et sans grands enjeux

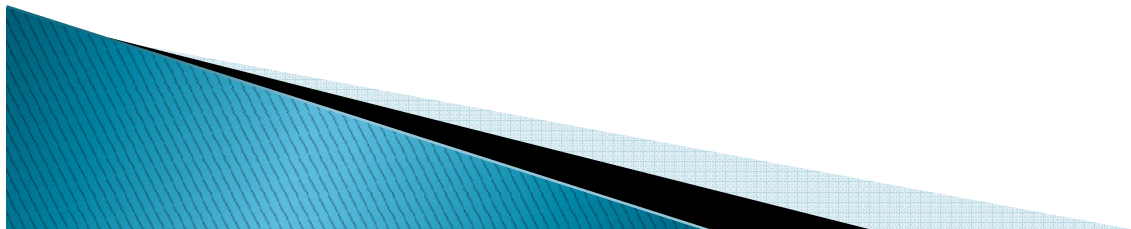


Tâche de formation

- ▶ 1^e temps: seul(e)
 - Choisir une situation de pratique qui pourrait être proposée en formation

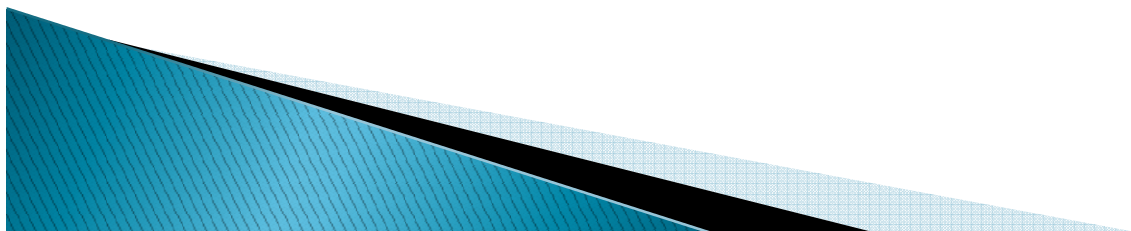
- ▶ A partir de cette situation d'apprentissage développée en formation
 - Préciser l'objectif
 - Exposer la situation, les règles de construction de la situation
 - Lister les paramètres possibles d'intervention / régulation dans la situation (espace, temps, émotions, interactions, but du jeu, règles de groupement...)
 - Identifier et proposer des leviers pour prendre en compte une probable équité filles / garçons

- ▶ Synthèse collégiale sur les paramètres identifiés



Des enjeux en tant que formateur(s), formatrices

- ▶ Sensibiliser
- ▶ Convaincre que chacun(e) est concerné(e)
- ▶ Donner des outils pour l'analyse, la réflexion et l'action
 - Distinguer les recettes, les « trucs » et les démarches
 - Intégrer la réflexion en situation en faisant vivre les situations

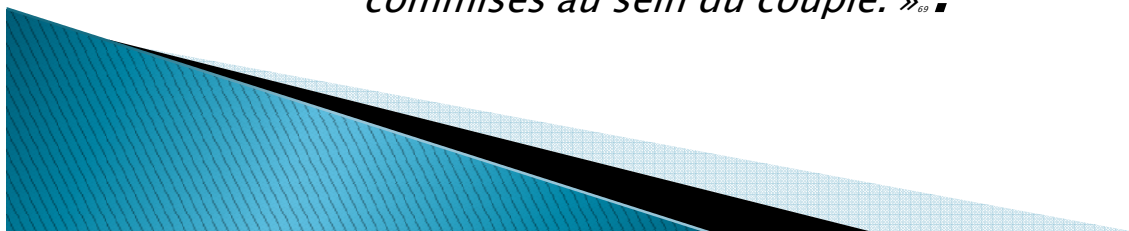


Annexe 1 :

Une action pour l'égalité engagée depuis trente ans des progrès limités

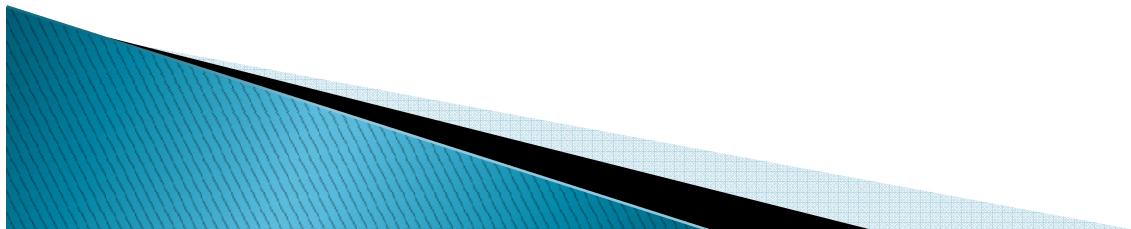
○ Une politique inscrite dans les lois d'orientation.

- La loi d'orientation du 10 juillet 1989 indique que les écoles, collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur, contribuent à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes, formulation complétée par la mention de la mixité dans la loi d'orientation du 23 avril 2005. Celle-ci a été précédée au début des années quatre-vingt par un grand nombre de circulaires, insistant d'abord sur une orientation plus équilibrée des filles, puis prônant une véritable éducation à l'égalité. Elle a fait une entrée encore restreinte dans les programmes.
- Elle fait partie des exigences du socle commun de connaissances et de compétences.
- Le **code de l'éducation** confie ainsi aux écoles, collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur, entre autres missions,
 - celle de « *favoriser la mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment en matière d'orientation* » (art. L121-1)
 - « une information consacrée à l'égalité entre les hommes et les femmes, à la lutte contre les préjugés sexistes et à la lutte contre les violences
 - Il est prévu d'intégrer à la formation des enseignants « *des actions de sensibilisation à la lutte contre les discriminations, aux enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes, aux violences faites aux femmes et aux violences commises au sein du couple.* » ■



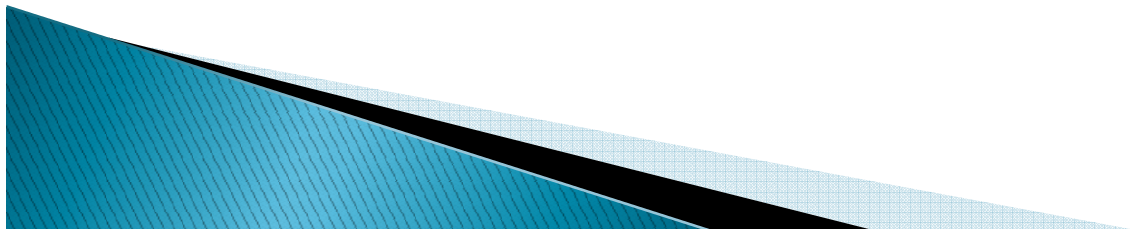
Annexe 2.

- ▶ La convention interministérielle pour l'égalité entre filles et garçons 2006-2011
- ▶ réactualise la précédente convention et réaffirme la nécessité de développer une approche globale dans la démarche éducative, notamment dans le cadre de l'orientation et de l'éducation à l'égalité des sexes. Huit ministères associent leurs efforts : éducation nationale, emploi, justice, transports, agriculture, culture, cohésion sociale, enseignement supérieur.
- ▶ La convention dégage trois grands axes de travail :
 - - améliorer l'orientation scolaire et professionnelle des filles et des garçons pour une meilleure insertion dans l'emploi ;
 - - assurer auprès des jeunes une éducation à l'égalité entre les sexes et mettre en oeuvre des actions de prévention des comportements et violences sexistes ;
 - - intégrer l'égalité entre les sexes **dans les pratiques professionnelles et pédagogiques** des actrices et des acteurs du système.



Annexe 2. (suite)

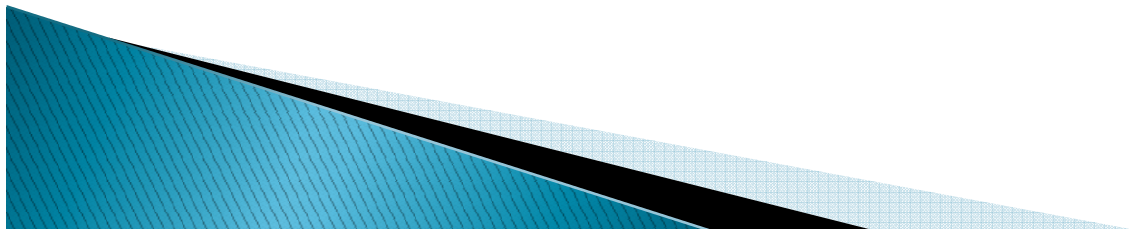
- ▶ La convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013–2018 est signée par six ministres :
- ▶ La convention innove moins qu'elle ne relance des dispositifs déjà existants et des textes déjà publiés partant du constat que les progrès réalisés depuis la loi d'orientation de 1989 sont restés insuffisants et les freins importants :
 - *« C'est bien la mission du système éducatif de faire réussir chacun et chacune, fille ou garçon, de la maternelle à l'enseignement supérieur. Cette réussite implique que les valeurs humanistes d'égalité et de respect entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons, soient transmises et comprises dès le plus jeune âge. Ces valeurs sont inscrites dans la Constitution et dans les textes internationaux ratifiés par la France comme la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes ».*
 - Pourtant, les **disparités entre les sexes demeurent bien réelles**. La réussite et l'échec scolaire. La réussite et l'échec en matière d'insertion professionnelle restent des phénomènes relativement sexués. **La manière** d'interroger, de donner la parole, de noter, de sanctionner et évidemment d'orienter, révèlent des représentations profondément ancrées sur les **compétences supposées** des unes et des autres.
 - (rapport IG)



Annexe 3.

▶ Une réglementation abondante: (...et à titre d'exemple)

- Arrêté du 1^{er} juillet 2013 « Référentiel de compétences » (partie « compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation »)
 - Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves
 - « Agir en éducateur responsable selon des principes éthiques »
 - Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.
- Circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée circulaire n° 2013-060 du 10-4-2013
 - « La politique éducative s'inscrit dans le cadre global et cohérent de la politique gouvernementale mise en oeuvre depuis la rentrée 2012 et doit **combattre toutes les formes de discriminations, qui nuisent à la cohésion sociale et à l'épanouissement de** chacun comme individu et comme citoyen. En la matière, trois priorités ont été identifiées : la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, la lutte contre l'homophobie et la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons. »
- La formation des enseignants depuis 2002 intègre des modules et outils destinés à promouvoir l'égalité entre les sexes. Parmi les axes prioritaires pour former à la prise en charge de la dimension éducative du métier, étaient mentionnées :
 - - « *les représentations sociales, familiales, professionnelles de la femme et ses conséquences (choix des parcours, métiers)* ;
 - - *la gestion de la mixité scolaire* ».



Cadre psychosociologique

- ▶ **Stéréotype:** « processus cognitif qui dont la fonction consiste à attribuer à telle catégorie de sujets des manières de faire supposées vraies et communes à la catégorie »
 - Fonction simplificatrice, économie de l'observation
 - Ensembles de croyances partagées à propos de groupes d'individus
 - Ex: les filles préféreraient les Apsa peu énergétiques, rechigneraient à diriger un groupe, seraient scolairement plus ordonnées et réfléchies tandis que les garçons préféreraient les Apsa où l'affrontement est intense, seraient plus autonomes et dominants.
- ▶ **Discrimination:** Consiste à favoriser un groupe de sexe au détriment de l'autre
- ▶ la « menace du stéréotype » consiste pour un groupe de sexe à avoir tendance à se conformer à ce qui est attendu de lui

